



**COMITE DE PROGRAMME (COMPRO)  
DU SECONDAIRE**

Prof. Anne SGARD, Directrice  
[Anne.sgard@unige.ch](mailto:Anne.sgard@unige.ch)

**Procès-verbal de la réunion du  
Comité de programme du secondaire  
Lundi 23 mai 2011 à 17h00, Pavillon Mail, salle 234.**

---

**Membres présents :**

François Bertagna, Alain Bolle, Raphaël Fornallaz, Isabelle Grin, Charles Heimberg, Andreas Müller, Anne Sgard, Bernard Schneuwly.

**Membres invités permanents et présents :**

Catherine Walther Green, Rémy Villemin.

**Membres excusés :**

Pierre-François Burgermeister.

**Ordre du jour :**

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 avril 2011.
3. Discussion sur la procédure d'accréditation.
4. Divers.

---

**1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé.

**2. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 avril 2011**

Suite aux discussions lors des dernières séances au sujet de la diffusion des procès verbaux sur le site de l'IUFE dans l'espace public, la nouvelle formule (une formule test) est présentée au Comité par la Directrice du Compro :

- Il s'agit d'un essai de PV strictement informatif, décisionnel et respectant l'anonymat des différents intervenants.
  - La Directrice ajoute que le sujet des procès verbaux a également été abordé lors de la dernière Assemblée de l'IUFE et qu'il en est ressorti la proposition suivante: un projet de procès verbal informatif et décisionnel est proposé, si des ajouts ou des précisions sont demandées, elles doivent être rédigées par le demandeur et seront annexées au procès verbal initial.
- Un Représentant des associations professionnelles demande si malgré ces adaptations, l'approbation du PV est toujours d'actualité ?  
La Directrice confirme que les PV sont et seront systématiquement approuvés par le Comité avant la publication.

- Un représentant de la Direction de l'IUFE souligne qu'au vu de la situation actuelle de l'IUFE, que l'on peut qualifier de « tendue » entre les différents intervenants de l'Institut, il serait délicat de se passer de la provenance des différentes remarques qui peuvent être faites durant les séances. Il propose de produire deux procès-verbaux par séance, un sous forme de « résumé » (nouvelle formule) et l'autre plus descriptif (ancienne formule).
- Un Représentant des associations professionnelles confirme que les procès verbaux peuvent représenter un « enjeu de consensus » et qu'il est important de conserver l'essentiel du contenu. Il propose de nommer les fonctions en lieu et place des noms des différents intervenants. Cette solution permettrait de conserver l'anonymat tout en déterminant clairement la provenance des remarques.
- Un représentant du corps professoral remarque qu'il serait gêné, de part la somme de travail qui en découlerait, par la solution qui consisterait à rédiger deux procès verbaux ! Néanmoins il n'est pas favorable au format présenté aujourd'hui et estime qu'il faudrait une solution intermédiaire.
- Un chargé d'enseignement précise que la séance qui a été choisie pour tester cette nouvelle formule n'est pas représentative du type de débats qui se déroulent lors des séances du Compro. En effet, les sujets discutés durant cette séance avaient déjà été abordés lors de réunions précédentes ; les discussions n'étaient donc pas « sensibles ».
- La Directrice clôt la discussion sur le sujet en proposant que le format des futurs procès verbaux soit un format « entre-deux », ne citant que les fonctions et conservant la possibilité d'annexer d'éventuels ajouts rédigés par les membres du Comité.

Cette solution est approuvée par l'ensemble du Comité et ce format sera adopté pour le PV de la séance du jour.

Le procès-verbal est approuvé avec les modifications suivantes :

- Point 3. La phrase correcte est : « Sont notamment discutés : la diversité des conceptions du développement durable et de l'éducation au développement durable, la méconnaissance ou réticence des enseignants vis à vis de ces approches, l'ambiguïté souvent présente dans les diverses injonctions, le rôle de l'IUFE, les besoins en formations continues et en recyclage.
- Point 3, puce N° 1, suppression de la phrase : « Et envisager un prolongement en deuxième année. »

### **3. Discussion sur la procédure d'accréditation**

Le représentant de la direction en charge du dossier nous propose une présentation PowerPoint sur le déroulement de cette procédure, une copie papier est distribuée comme support. Voici les points importants qu'il a apportés lors de la présentation, ces remarques ont comme lien de référence, le N° des fiches (voir copie papier de la présentation en annexe).

- Le premier problème rencontré est lié à la dénomination utilisée par la CDIP concernant les deux niveaux du secondaire. Ce que le canton de Genève appelle « secondaire II » est nommé « école de Maturité » par la CDIP.
- Il souligne que cette procédure est complexe et risquée, elle nécessite donc une préparation sérieuse afin d'éviter un échec qui serait catastrophique pour l'IUFE.
- Il est important de comprendre que ce dossier est un dossier politique et que la demande de reconnaissance est faite par le DIP. L'IUFE est responsable uniquement de la constitution du dossier.
- Ce dossier se présente sous la forme de fiches, traitant chacune de l'un des dix domaines composant le règlement de reconnaissance de la CDIP.

### Fiche 1

L'ORRM est le règlement de reconnaissance de la maturité.

- Le traitement de certaines disciplines n'est pas identique selon qu'il suive l'approche ORRM ou celle du Canton de Genève ; par exemple : la psychologie et la pédagogie sont traitées séparément à Genève et considérées comme une seule discipline dans le règlement de reconnaissance des écoles de maturité.
- Il existe une surenchère actuellement dans la préparation des dossiers ! Il est donc important de soigner la présentation des différentes brochures et prospectus produits par l'IUFE. Pour que ce dossier obtienne l'aval politique cantonal, il doit pouvoir « charmer ses lecteurs ».

### Fiche 3

- Il est précisé que l'accès au secondaire II exige d'être détenteur d'un master académique. Le poids de la formation s'explique par le fait qu'elle ouvre au secondaire I et II.
- L'obligation de posséder au minimum 90 pour l'entrée à l'IUFE (60 crédits ECTS ailleurs), est toujours respectée ; mais la demande que sur ces 90 (ou 60) crédits il y ait 30 crédits de Master n'est quant à elle pas toujours respectée à l'IUFE. Des explications devront être données pour justifier les cas particuliers ne respectant pas cette obligation.
  - Un représentant de la direction ajoute qu'au vu de l'évolution des masters académiques, de plus en plus diversifiés, les cas d'étudiants ne possédant pas le nombre de crédits suffisant dans la deuxième discipline souhaitée seront en constante augmentation.

### Fiche 4 (obligatoire)

- La définition de la « formation pratique » par la CDIP intègre des stages mais également des cours/ateliers qui sont en lien avec cet aspect de la formation.

### Fiche 10

- Un Représentant des associations professionnelles s'interroge sur la mention « diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I et pour les écoles de maturité », qu'en est-il des autres écoles du secondaires II, comme les Ecoles de commerce par exemple ?
  - La réponse donnée est qu'effectivement c'est une situation délicate qui est présente dans tous les cantons romands. La CDIP devra envisager des modifications à ce niveau.

### Fiche « Comment cela se passe-t-il ? »

- Au point 2, il est précisé que dans le cas de l'IUFE, deux commissions traiteront le dossier, une pour le secondaire I et l'autre pour le secondaire II.

En conclusion de cette présentation les points suivants sont précisés :

- Cette procédure d'accréditation est confrontée aux divers problèmes liés à la mise en oeuvre de l'IUFE, cette situation explique le retard pris dans le montage du dossier.
- Il est pour l'instant difficile de faire des pronostics quant à la date de remise du dossier. Une fois le dossier remis aux autorités cantonales, M. Charles Beer devra, selon son jugement, choisir le moment opportun (politiquement parlant) pour la transmission du dossier à la CDIP.
- Une remise du dossier n'est pas à prévoir dans les prochains mois !

### **La discussion sur le sujet est ouverte.**

- Un Représentant des associations professionnelles précise que M. Charles Beer devra faire un choix rapidement car son mandat politique se termine bientôt. Le représentant de la direction en charge du dossier explique qu'il est capital que l'IUFE soit parfaitement clair quant à ses forces et ses faiblesses, pour assurer une défense solide du dossier par M. Charles Beer. Il ajoute qu'il ne faut

pas oublier que cette accréditation auprès de la CDIP, représente de gros enjeux d'images pour les universités suisses. Notamment en ce qui concerne le secondaire I pour lequel une différence fondamentale existe entre la Suisse Allemande, qui ne demande que 10 crédits ECTS pour accéder à l'enseignement, et Genève qui, dans le contexte d'une formation combinée, est beaucoup plus exigeante.

- A la question d'un Représentant des associations professionnelles à propos de l'échéance pour la fin de la phase de préparation technique du dossier ; il est répondu: normalement à la fin de l'été.
- Un chargé d'enseignement pose la question du lien entre la recherche et l'enseignement en rapport à la fiche N°6 :
- Le représentant de la direction en charge du dossier s'explique que la création des HEP est une réponse aux multitudes de formations proposées par le passé et au désir d'accéder au statut de Hautes Ecoles. Par conséquent la recherche se doit de faire partie du cadre des activités de l'UFE. Un juste équilibre soit être trouvé entre la recherche et l'enseignement.
- Un représentant de la direction de l'UFE explique que le problème de cohabitation au sein des HEP, entre recherche et formation est lié principalement à des questions budgétaires. Le système de l'université permet d'éviter ces problèmes.
- Un Représentant des associations professionnelles estime qu'il serait nécessaire de définir « la formule » de la recherche en didactique, autour de l'idée de recherche appliquée.
- Un représentant de la direction de l'UFE précise que nos forces fondées sur ce lien entre recherche et formation pourront être mises en évidence en fiches 2 et 6 ; et rappelle que le choix des nominations s'oriente vers des didacticiens et non pas des chercheurs dans une discipline enseignable, ceci afin de garantir que les recherches soient axées sur la didactique.
- Le représentant de la direction en charge du dossier s'adresse au représentant de l'AFE et pour savoir s'il y aurait un intérêt de la part des étudiants pour une présentation sur le sujet de l'accréditation ?
- Le représentant estime que cette présentation aurait du être faite il y a longtemps et imagine que cela aurait permis de clarifier certaines interrogations et par la même limiter le mécontentement des étudiants. Il ajoute que néanmoins, il serait une excellente idée de faire cette présentation.
- Le responsable du dossier fait la proposition suivante :  
Il vient volontiers faire une présentation du dossier d'accréditation mais uniquement dans le cadre d'une assemblée de l'AFE, comme invité exceptionnel. L'idée étant de limiter les discussions polémiques sur la « grogne » des étudiants et de se concentrer sur le sujet de l'accréditation.
- Un représentant du corps professoral demande si l'on connaît la raison des échecs de certains dossiers ? »
- La réponse est la suivante :  
Il existe une multitude de raisons mais si l'on choisit l'exemple du Tessin, les raisons principales sont : 1. Les aménagements demandés par la CDIP étaient tels que la répercussion sur les étudiants fut catastrophique. 2. L'impossibilité de proposer des stages dans les deux niveaux d'enseignement. 3. Il y avait un problème de qualification du personnel enseignant.
- Un représentant du corps professoral désire savoir dans quelles mesures les formateurs seront impliqués dans la constitution du dossier ?
- Il est répondu que les formateurs sont impliqués dans le cadre des évaluations et de la constitution des programmes (UF). Il est également précisé qu'une présentation leur sera faite une fois le dossier terminé et avant sa remise. »
- Un représentant de la direction de l'UFE précise que les formateurs seront également impliqués dans la construction du lien « recherche-enseignement ».

### **Divers :**

Information du représentant de la direction sur la diminution du nombre de stages ouverts à cette heure et les menaces pesant sur certaines disciplines (chimie, droit, espagnol, philo...) dans lesquelles les CCDIDA ne peuvent pas poursuivre en Mase2. Certaines de ces formations ne seront donc pas ouvertes en CCDIDA à la rentrée.

Un chargé d'enseignement suggère que cette situation doit amener l'UFE à réfléchir de manière plus large sur la formation offerte.

- Le représentant de la direction en charge du dossier souligne que si l'on devait supprimer l'année de tuilage donc de CCDIDA, nous nous retrouverions dans une formule similaire à celle de l'IFMES !
- Intervention d'un représentant de la direction sur le mandat confié par le Compro en relation avec l'intégration en 1ère année d'enseignements liés à des questions de valeur « l'éducation en vue du développement durable », de « genre et éducation » et des « grands textes » dans l'UF « profession enseignante». Des contacts ont été pris avec la responsable de l'UF, Valérie Lussi et des dispositifs sont en voie d'élaboration pour réaliser le mandat.
- Un Représentant des associations professionnelles demande si la démarche d'accréditation sera entreprise pour le primaire et pour l'enseignement spécialisé ?
- La réponse est la suivante : Oui ces démarches seront entreprises mais ultérieurement.
- Le représentant de la direction en charge du dossier, précise que cette démarche d'accréditation nécessitera une mise à jour, tous les sept ans environ.

La réunion est levée à 19h.

La prochaine réunion du Compro aura lieu le 20 juin 2011 à 17h.